



Flash Info LDAJ

Fédération CGT Santé Action Sociale

La réforme procédure civile et son impact sur la procédure au Conseil de Prud'hommes

Le Décret 2019-1333 du 11 décembre 2019 réformant la procédure civile a été publié récemment au Journal Officiel.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039480084&categorieLien=id>

Cette disposition réglementaire apporte des changements importants en matière de procédure civile, y compris prud'homale pour les salariés du secteur privé. Le décret modifie la procédure applicable devant le tribunal judiciaire issu de la fusion du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance. Il conserve les principales caractéristiques des procédures applicables devant ces juridictions.

Toutefois, désormais, **on ne parle plus de requête mais d'assignation car la saisine devra comporter des mentions obligatoires, à peine de nullité de la procédure.**

A titre d'exemple, il est impératif d'indiquer le nom des parties, l'état civil, la faculté de se faire assister ou représenter par une liste de personnes énumérée par le texte,...

Vous trouverez, en accompagnement de cette note, le modèle d'assignation à utiliser par les défenseurs syndicaux dans l'attente que le gouvernement édite un CERFA à jour car celui qui est sur le site du Ministère du travail n'est plus valable depuis le 1er janvier 2020, date d'entrée en vigueur de la réforme. **Le modèle suit rigoureusement les nouvelles règles de procédure imposées par le décret, dont l'oubli ou l'ajout non-prévu entraîne la nullité de l'assignation.**

D'autres informations juridiques sont disponibles dans la rubrique « Actualités juridiques » ou « Page juridique santé et action sociale privées » sur le site fédéral :

<http://www.sante.cgt.fr/Actualites-Juridiques> et <http://www.sante.cgt.fr/Page-juridique-Sante-privée>

Le secteur fédéral LDAJ

Plus d'information sur :

www.sante.cgt.fr

Toutes les informations LDAJ dans la rubrique « Actualités juridiques » :

<http://www.sante.cgt.fr/Actualites-Juridiques>